

# L'Anarcho-syndicaliste

N°231 – Le numéro : 2 € ttc

janvier 2023

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même ... » Fernand Pelloutier – Lettre aux Anarchistes.

## 1992 est littéralement l'anti-1789

« À la décharge des absents, je reconnais bien volontiers que le conformisme ambiant, pour ne pas dire le véritable terrorisme intellectuel qui règne aujourd'hui, disqualifie par avance quiconque, n'adhère pas à la nouvelle croyance, et l'expose littéralement à l'invective. Qui veut se démarquer du culte fédéral est aussitôt tenu par les faiseurs d'opinion (...) au mieux pour un contempteur de la modernité, un nostalgique ou un primaire, au pire pour un nationaliste forcené tout près à renvoyer l'Europe aux vieux démons qui ont si souvent fait son malheur.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les ministres, chers collègues, que l'on ne s'y trompe pas la logique du processus de l'engrenage économique et politique mise au point à Maastricht, est celle d'un fédéralisme au rabais fondamentalement, antidémocratique, faussement libéral et résolument technocratique.

L'Europe qu'on nous propose n'est ni libre, ni juste, ni efficace. Elle enterre, la conception de la souveraineté nationale et les grands principes issus de la révolution : 1992 est littéralement l'anti-1789.

Beau cadeau d'anniversaire que lui feront, pour ces 200 ans, les pharisiens de cette République, qu'ils encensent dans leur discours, et risquent de ruiner dans leurs actes ! ».

Discours à l'assemblée nationale de Monsieur Philippe Seguin, le 5 mai 1992.

Ayant participé activement au Comité anti-Maastricht et n'ayant jamais changé d'avis je ne peux que constater la clairvoyance de Mr Seguin et ne peut que regretter que les camarades aient fini par, dans les faits, avaler la couleuvre...

Marc Hébert le 28 janvier 2023

**Janvier est le mois des vœux, je vous adresse à tous et à toutes le vœu de bonnes luttes, qu'elles soient fermes et déterminées.**



## Tout homme de bon sens crie à la folie ...

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Russie/l'Ukraine «une guerre de plus», je n'aurai pas l'audace de dire comme Georges Brassens, « *Celle que je préfère, c'est la guerre de 14-18, elle fut longue et massacrate* »... Je ne peux que déplorer que toute l'information officielle porte sur la douleur du peuple ukrainien, la cruauté du dictateur, les morts civils pour justifier l'aide à l'Ukraine pays attaqué, bon pourquoi pas ? Cela a l'apparence de la raison en respect des règles de la guerre.

À regarder la carte mondiale des conflits, l'on pourrait dire que ce n'est qu'une guerre parmi tant d'autres. C'est, en fait, une guerre qui peut dérapier très vite en guerre mondiale et nucléaire. L'engrenage vers cette apocalypse est engagé sans débats démocratiques, sans débats contradictoires et télévisés à l'heure de grande écoute avec des hommes politiques, des historiens, etc, ... débats de qualité, d'opposition, avec un droit imprescriptible de liberté de parole sans censure. Car, quelque soit le sujet, rien n'est jamais tout noir ou tout blanc. La dérive totalitaire remise la démocratie et la République au rang d'accessoires vétustes et désuets.

Tous les conflits depuis la nuit des temps, ont eu des causes bien souvent ignorées par leurs contemporains. Elles sont parfois révélées après plusieurs siècles, souvent jamais, et quand elles le sont dans toute leur complexité des mensonges et des responsabilités partagées, tout le monde s'en fout. Dans ces périodes de pré-conflit et même de conflit, il est indispensable d'exiger des délibérations et votes parlementaires, des explications contradictoires, sinon c'est le fait du prince sous le contrôle ou pas d'une Commission Nationale de la Défense Nationale. Ce n'est plus la démocratie mais une dictature.

Le conflit Russie/Ukraine est présenté comme un conflit de légitime défense de la part de l'Ukraine et d'agression sauvage par la Russie. On ne peut contester l'agression mais elle est à relativiser :

- Pourquoi cette invasion ?
- Était-elle prévisible ?
- Pouvait-elle être évitée ?

- Qui porte la responsabilité ou les responsabilités de cette situation ?

La réponse est invariablement : c'est Poutine le dictateur qui rêve de recréer la grande Russie. Un peu rapide et surtout cette affirmation dispense de toute analyse, il est méchant, c'est le mal, la preuve, les bombes, les morts etc.... Cette vision est portée par les médias officiels, tous les politiques. Ceux qui osent émettre une position différente documentée et motivée même avec les références de déclarations de responsables des pays occidentaux, sont rangés dans la catégorie des ennemis de la démocratie, pro-soviétiques, etc.... Ce texte n'a pas pour objet d'analyser les origines et les responsabilités entre Russie, Ukraine, OTAN, pays occidentaux, USA, Angleterre, Allemagne, France... Chine, Inde, Afrique, Amérique du Sud...

Cela a été fait notamment par Monsieur Jacques Baud, dans plusieurs livres : « *Poutine maître du jeu* », « *Gouverné par les fake News* », etc... Il ne s'agit pas de la « Vérité », mais d'éléments très importants pour alimenter un débat et notre réflexion, l'on ne sort pas indemne de la lecture de ces informations.

Une réunion a eu lieu à l'initiative des USA en Allemagne pour augmenter l'aide d'armes à l'Ukraine, notamment la livraison de chars lourds à longue portée, au risque de déclencher une réaction de très haut niveau de la part de la Russie. **Simultanément le président Macron fait part de son intention d'augmenter d'un tiers au moins le budget de la Défense Nationale, soit 413 milliards d'euros sur sept ans.**

Cette volonté de livrer ces armes lourdes à l'Ukraine nous met directement sur le fil du rasoir, par l'extension du conflit avec le risque de guerre mondiale et nucléaire dont les premières victimes seront les pays européens.

Tout homme de bon sens crie à la folie. Le soutien à l'Ukraine dans ce conflit après avoir laissé échouer les accords de Minsk a déjà déclenché une crise économique mondiale qui a bouleversé et pour des années les rapports internationaux.

- Où sont les manifestations de 1914 contre la guerre ?
- Où sont les grands discours de Jean Jaurès ?

L'on ne peut qu'être abasourdi de voir la connerie humaine s'étendre à l'infini.

**Mais si la gestion de la « pandémie » du Covid peut paraître anodine au regard de l'engagement de la France dans la guerre Russie/Ukraine, elle constitue une démarche préalable nécessaire d'asservissement des populations.**

En effet, les dispositions prises au niveau mondial par l'OMS et au niveau des états : mesures de confinements, de couvre-feux, de vaccinations obligatoires, pass-sanitaires, suspension de contrat de travail, déchéance de citoyenneté ... Ces mesures ont généré et généreront des décès, des troubles psychologiques graves et des problèmes de santé de tous ordres pour bon nombre d'individus. Le versement de plusieurs milliards hors de toutes garanties aux laboratoires pharmaceutiques constituent des violations des règles démocratiques et de l'exercice des droits démocratiques. Ces mesures ont provoqué un traumatisme profond au sein des populations, créant une forme de sidération collective et l'annihilation des capacités collectives de résistance.

Cette gestion de la Covid a permis, à grande échelle, d'étudier les effets et les réactions des populations face à la vaccination obligatoire, aux mesures coercitives de mise en œuvre des procédures de contrôle et de surveillance prohibées et interdites auparavant ; et de mettre en place des fichiers partagés entre les dossiers médicaux et autres.

Profitant du désarroi des citoyens, le flicage permanent et les amendes dissuasives, ces mesures liberticides ont été intégrées dans le dispositif de l'état d'urgence, état d'urgence mis en place pour lutter contre le terrorisme. Initialement il n'était prévu par la Constitution que pour les événements (guerre) d'Algérie. La mise en place de ces procédures de contrôle sanitaire violent les garanties sur les libertés individuelles, le droit à la défense, les libertés collectives de manifestation.

« La fin justifie les moyens » devient le précepte donnant ainsi la victoire aux djihadistes et autres terroristes.

**Malgré une colère immense de la population mais étouffée, ce verrouillage total permet de tester la mise en œuvre d'une gestion globale des populations, la neutralisation de tout débat démocratique et naturellement de bloquer toute manifestation.**

Les cabinets conseil en tactique et de stratégie étudient les réactions afin de déterminer le système de surveillance et de contrôle absolu présenté comme une sécurisation, une protection des populations mais, de fait, c'est la mise en place d'une gestion liberticide caractéristique d'un système totalitaire.

La mise en place de ce contrôle absolu n'a été possible que par la maîtrise et l'asservissement de tous les médias (presse écrite, radio, télévision) et par la censure sur les réseaux sociaux devenus gendarmes de la bien-pensance officielle : facebook , twitter ... Bien sûr par l'absence totale de débats politiques contradictoires, les experts à la solde remplaçant sur les plateaux les politiques ou les syndicalistes . Celui ou celle qui conteste est déclaré dangereux, complotiste et immédiatement banni. Fut-il un politique reconnu, un éminent professeur, un chercheur, un prix Nobel. La classification binaire bien/mal tranche arbitrairement sans nuance et aucune analyse des arguments.

Les journalistes deviennent des experts qui se permettent de contredire les travaux de sommités médicales mondiales. Les diverses commissions médicales condamnent et retirent le droit d'exercer la médecine, interdisent la vente de produits pharmaceutiques pourtant reconnus et aujourd'hui réhabilités. Le fait de prescrire certains médicaments, d'émettre des doutes et des critiques expose les médecins à la relégation du jour au lendemain.

**Cette volonté de contrôle absolu nécessite une pression, une camisole psychique, une désorientation totale du maximum de citoyens, par la promulgation de consignes contradictoires et ou absurdes, détruisant toute cohérence et empêchant toute contradiction pertinente et efficace.**

**Il n'y a pas de réponse à la folie.**

Toute cette communication est assortie d'un discours paternaliste rassurant et contraignant en appelant à la cohésion et à l'« Unité nationale ».

La Doxa officielle fait loi, même quand elle viole les garanties constitutionnelles, si elles sont présentées comme commandées par la situation « exceptionnelle » et validées par le Conseil National de la Défense Nationale. Au nom de cette Doxa, les individus n'acceptant pas les injonctions sont relégués au statut de non-citoyens et donc privés de tous droits ( sécurité sociale, allocations chômage, accès aux hôpitaux), « suspendus », privés de toute existence sociale, un statut similaire à celui des juifs à partir de 1933 en Allemagne.

Cette situation absolument contraire aux valeurs affichées de « Liberté Égalité Fraternité » est toujours en place avec les suspendus non réintégrés ni indemnisés, Das Reich !

### **Ce rappel éclaire la réforme des retraites sous un autre angle.**

La propagande et la stratégie choisies par l'OTAN, relayées par Macron et son gouvernement pour la guerre Russie/Ukraine, présentent les mêmes caractéristiques que celles utilisées et affinées pour la Covid :

Même présentation surprise dans le cadre du vote sur la Loi de Finance de la Sécurité Sociale, adoptée par utilisation de l'article **49-3** de la constitution, au motif de l'urgence du rééquilibrage du budget des régimes de retraites et pour ce faire choisir l'option report de l'âge légal du départ de 62 à 64 ans.

Ce choix n'est pas dicté par l'urgence mais par la possibilité d'introduire l'article 47-1.

Le gouvernement annonce en effet son intention d'utiliser la procédure de l'article **47-1** de la constitution française pour faire approuver sa réforme des retraites sans risquer un enlèvement à l'Assemblée Nationale.

Une procédure jamais mise en œuvre pour un texte d'une telle importance.

De quoi s'agit-il, comment ça marche, est-ce constitutionnel ?

On connaissait l'article 49-3 de la constitution, le gouvernement en a fait plus de dix fois l'usage pour que soient votés les budgets 2023 de la Sécurité Sociale et de l'État cet automne.

Voici le 47-1 et celui-ci pourrait l'aider à faire passer la très controversée réforme des retraites en réduisant le temps du débat au Parlement, voire en l'absence de tout vote dans les temps.

### **Cinquante jours ou une ordonnance...**

Dans le cadre du vote des « projets de Loi de Financement de la Sécurité Sociale » cet article 47-1 donne la faculté d'encadrer en nombre de

jours les étapes législatives. Le texte ira automatiquement au sénat s'il n'a pas été voté par l'Assemblée dans les vingt jours suivant l'ouverture de la discussion en commission. Lequel Sénat a alors quinze jours pour le voter. **« Si le parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de cinquante jours, les dispositions du projet peuvent être mises en œuvre par ordonnance » dit le texte constitutionnel.**

La réforme est présentée comme une avancée de justice sociale pour les bas salaires, les carrières fragmentées et pour les femmes. Pour ce faire les dispositions particulières (régimes spéciaux, régimes des pensions) sont présentées comme des anomalies à supprimer au nom de l'égalité. En fait, elles sont utilisées pour diviser les salariés, les générations. Les affirmations péremptoires totalement fausses sont assénées en boucle sur les médias. Les conclusions du rapport du COR\* sont prises à témoin pour valider ce projet de loi alors que ce rapport ne conclut absolument pas à l'urgence, mais bien au contraire à la pérennité du régime par répartition.

D'ailleurs lors des échanges télévisés radiodiffusés les motivations de E. Macron, G. Attal, et consorts ne tiennent pas une minute devant les contradictions argumentées des opposants à cette réforme.

Mr Macron a d'ailleurs, à plusieurs reprises, indiqué que cette réforme avait pour objectif de réduire les dépenses pour pouvoir améliorer la réorganisation des Services Publics, de faire face à la crise climatique et à la conversion énergétique, ce qui contredit formellement et de façon irréfutable l'affirmation de la volonté de justice sociale et d'amélioration des retraites.

Mais surtout un grand silence sur :

- Les cadeaux de l'État aux entreprises pour « redynamiser le marché de l'emploi » avec bien sûr, les promesses de création de beaucoup d'emplois,
- Les fonds versés aux banques pour les sauver, sans nationalisation totale ou partielle, ou les prises d'actions, sans obligation de remboursement intégral avec intérêts,
- Les forces militaires placées au Mali et au Burkina Faso pour lutter contre le terrorisme qui se font sortir la queue entre les jambes,
- L'augmentation du budget de la défense de 30 % sur 7 ans,

- La gestion du Covid catastrophique, financièrement, humainement et économiquement.
- Les aides financières en armes auprès de l'Ukraine

Tous ces milliards distribués, sans que cela ne fasse l'objet de véritables débats parlementaires, ni d'opposition radicale et médiatisée.

Après toutes ces dépenses qui ont creusé le déficit, il est décidé de réformer le régime des retraites, surprenant ? non ?

Oui, surprise mais en fait parfaitement logique, le cynisme est une « vertu » du politique.

Conformément aux directives du traité de Maastricht, l'attaque contre le régime de retraite n'est pas liée à une prétendue fragilité, mais c'est juste un prétexte, en fait, c'est l'application de ce traité sur la réduction des dépenses publiques (limitée à 3 % et à l'affectation des régimes de Sécurité Sociale, chômage, retraite, formation, au registre de la dette publique) alors que ces régimes étaient des régimes de cotisations privées basées sur des cotisations et cela fonctionnait très bien.

Ce mode de fonctionnement n'était pas généralisé sur l'Union Européenne.

L'alignement par le bas a donc été choisi pour, à terme, être substitué par des régimes assurantiels, ainsi que la diminution drastique des droits. Cette politique souhaitée, ouvertement par la droite libérale depuis le début des années 1970, est mise en œuvre par Mr F. Mitterrand et accélérée par l'AGCS (Accord généralisé des commerces et de services).

**L'accord de Maastricht poursuivi par tous les gouvernements jusqu'à aujourd'hui, le forcing de Macron avec la réforme des retraites est la phase finale du processus de destruction du socle social du Comité National de la Résistance.**

Le budget de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) géré par les syndicats patronaux et ouvriers représentait le double du budget de l'État. Un « fric fou » comme dirait l'autre ! De plus ce budget ne pouvait absolument pas être utilisé sur les marchés financiers ce qui le différenciait des Fonds de pension dont on connaît la voracité et qui explique l'appétit des requins de la finance.

Il ne s'agit donc que de liquider les régimes de protection sociale tout simplement.

Alors, après toutes ces attaques, ces destructions, il n'y a pas d'autres choix que de s'opposer de manière radicale, voir brutale (grèves, manifestations, blocages sabotages, etc, ...). Les revendications sont claires : Reprendre ce qu'ils nous ont pris et en ce qui concerne les retraites, maintien des régimes spéciaux, retour aux 37,5 annuités basées sur les 10 meilleurs années, retraite à 60 ans et à taux plein, etc, ...

Les constats ont été faits au fur et à mesure de la destruction du système de protection sociale depuis 1992, voir même un peu avant avec la politique d'austérité sous la présidence de Mr Mitterrand et du gouvernement Maurois, Delors en 1983.

**Tout ce que nous avons perdu doit impérativement être récupéré.**

Nous n'avons pas à négocier ce projet de réforme, il faut exiger le retrait et le retour aux dispositions antérieures avec l'application généralisée des dispositions positives établies depuis.

Je crains, pour ne pas dire plus, que les confédérations syndicales ne soient pas à la hauteur de la situation. Le texte intersyndical du 19 janvier au soir est bien décevant. Le renvoi au 31 janvier nous laisse perplexes. Bien sûr, les hiérarques confédéraux de Force-Ouvrière déclarent que c'est de la faute à la CFDT et à la CGT, pourquoi pas ?

Mais le projet de motion proposé, ici ou là, aux assemblées syndicales FO est dans le même moule, ce qui n'est pas dans la logique de FO.

Traditionnellement, les communiqués d'intersyndicales sont un compromis pour lancer un appel commun, chaque organisation gardant la liberté de ses revendications et n'étant pas tenues de se plier au communiqué.

La mobilisation du 19 janvier démontre la colère et la volonté de faire reculer le gouvernement et de retoquer les lois scélérates, qui ont mis en œuvre la liquidation des droits sociaux « en même temps » que les profits des boursiers et boursicoteurs ont exponentiellement explosé.

Les conquits sociaux (assurance maladie, caisses de retraite, assurance chômage, médecine du travail, formation professionnelle,



conventions collectives, code du travail...) ne sont pas d'origine divine, mais le résultat :

- De combats parfois violents avec des morts et des blessés,
- D'accidents graves avec des milliers de morts (par exemple dans les mines),
- De la maladie et de la misère pour les ouvriers et leur famille.

Aujourd'hui, le droit, le « droit à » est considéré comme un droit absolu. Hors le droit n'est jamais absolu, il peut être remis en cause à tout moment, les capitalistes le savent et ils ne lâchent rien, jamais. Ce qu'ils ont lâché à un moment aux salariés dans le cadre d'un rapport de force défavorable pour eux, ils se battent pour le récupérer inlassablement.

Depuis 40 ans, les acquis sociaux ont été petit à petit remis en cause, détruits.

Petit rappel, les acquis sociaux ne sont pas directement liés aux variations politiques ainsi la révolution française par la loi Le Chapelier le 14 juin 1791 interdit tous les groupements professionnels que ce soit pour les maîtres (patrons), que pour les ouvriers et apprentis, interdisant ainsi toutes revendications collectives, toutes grèves.

Il faut attendre le 25 mai 1864 avec la loi Ollivier, sous le second empire, pour obtenir l'abrogation de la loi Le Chapelier et du délit de coalition. C'est par la loi Waldeck Rousseau du 21 mars 1884 sur la création des syndicats professionnels que pourront se construire les syndicats ouvriers et patronaux avec les fédérations, les unions départementales et les confédérations.

Le syndicalisme tel que nous le connaissons en France et dans le monde occidental est une exception au niveau de la planète et de l'histoire. Il ne peut exister que dans les régimes démocratiques et encore selon des formes très variables quant à leur réelle indépendance. Le capitalisme, les partis politiques de droite comme de gauche, les religions ont toujours combattu la possibilité et les capacités données aux salariés, de s'organiser librement et d'avoir des droits pour défendre leurs intérêts dans le cadre de la lutte de classe.

**Aujourd'hui, le capitalisme, la finance, alliés aux gouvernements et à des partis politiques veulent anéantir totalement le syndicalisme libre et indépendant pour optimiser leur profit et accroître leur exploitation des êtres humains.**

Il faut impérativement comprendre que ne rien faire et attendre la venue au pouvoir d'un parti politique quel qu'il soit, c'est automatiquement retourner au servage, à l'absence de tout droit au raz des pâquerettes.

**Dans ce combat du capitalisme contre les salariés, tous les moyens sont bons, ce qui explique le cynisme, le mensonge et la duplicité des gouvernements pour détruire les droits sociaux. Cette volonté est associée à des stratégies de neutralisation des organisations syndicales, principalement par le développement d'injonctions de diagnostic partagé, d'états généraux, de dialogue social, et surtout par le financement des organisations syndicales par la loi de 2008, dite de la représentativité syndicale.**

**La gravité de la situation impose que les salariés retrouvent le chemin de la liberté, de l'indépendance, en prenant activement part à la lutte pour arrêter le cours de la régression. Aujourd'hui, c'est la lutte contre la réforme des retraites, elle est essentielle pour reconquérir les droits perdus.**

**Alors, tous en grèves reconductibles et généralisées, manifestations, blocages, sabotages, selon la doctrine du syndicalisme français celui du syndicalisme d'action directe....**

**Cela passe par une reprise en main des syndicats vis-à-vis des structures et sortir de la subsidiarité imposée par celles-ci.**

Marc Hébert le 29 janvier 2023

\*Septembre 2022, rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur les évolutions et les perspectives des retraites en France.



## À BAS L'ÉTAT POLICIER

*Et ses AFD :*

*Amendes Forfaitaires Délictuelles*

Le 14 novembre de cette année 2022 a débuté à l'assemblée nationale l'examen du projet de Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur pour les cinq années à venir: la LOPMI, votée en son intégrité le 7 décembre.

Son article 14 prévoit la création de deux nouvelles AFD comme qui dirait inquiétantes pour tout citoyen en général et tout militant en particulier.

La première s'élève de 500 à 1000 € pour l'occupation d'un établissement scolaire et la deuxième de 800 à 1600 € pour l'entrave volontaire à la circulation (premier tarif pour paiement immédiat et deuxième tarif pour règlement ultérieur).

Première AFD : tout élève, étudiant ou personnel engagé lors d'une grève ou autre forme de mobilisation, comme un blocage, pourrait être ainsi sanctionné sur le champ dans tout établissement, école, collège, lycée et université.

Deuxième AFD : tout militant de base, syndicaliste, gilet jaune ou autre manifestant, pourrait subir le même sort lors d'une simple diffusion de tracts autour d'un rond point, devant un péage d'autoroute ou autre lieu de circulation routière.

La sanction financière est déjà loin d'être bénigne compte tenu des faibles et même très faibles revenus de ceux qui manifestent, et c'est d'ailleurs souvent pour ça qu'ils manifestent.

Mais, pire encore, s'ajoute à cette pénalité une sanction juridique, car l'AFD est aussitôt inscrite, par un outil numérique automatisé, dans le casier judiciaire des contrevenants sans aucune forme de procès.

Ni présomption d'innocence, ni circonstance atténuante, ni même le droit d'être défendu par un avocat n'est envisageable.

Le policier qui vous inflige cette amende se substitue au juge.

**Ainsi, non seulement le droit fondamental et constitutionnel de manifester est remis en cause, mais aussi celui du droit égal à la justice pour tout citoyen.**

*« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ».*

Jean de la Fontaine.

Bien évidemment, quelques semaines seulement avant la présentation du gouvernement de sa dite « réforme » sur les retraites, à laquelle 80 % des français s'opposeraient, cette proposition de loi liberticide ne fait que révéler la peur de la haute bourgeoisie à tout mouvement social.

**Et elle a raison d'avoir peur car ça ne va pas se passer comme ça.**

**Aux armes citoyens !**

Décembre 2022, Laurence

### L'Anarcho-syndicaliste

Association des Groupes Fernand Pelloutier  
Korn an Tan - 640 rt de Lezeret  
29810 PLOUMOGUER

Fondateur de publication: Alexandre HÉBERT  
Directeur de publication: Marc HÉBERT

N° SIREN 890 475 460 – CPPAP: 1125 P 11527 – ISSN: 0398-6829  
publicimo : codico 04384049 D.T.PR N° 029/21/085-AN

Imprimerie spéciale de l'ass. Groupes Fernand Pelloutier  
Dépôt légal: Bibliothèque nationale de France

Sites : <https://anarcho-syndicalisme.org>  
Contacts: [contact@anarcho-syndicalisme.org](mailto:contact@anarcho-syndicalisme.org)

# La page blanche

Naomi Klein\*<sup>1</sup> nous dévoile comment dans les années 1950 Ewen Cameron codifie l'utilisation de la torture avec l'aide de la CIA en vue d'oblitérer la mémoire des gens et de modifier leur personnalité, de façon à annihiler toute volonté de résistance des peuples.

Sur une orientation similaire Milton Friedman prix Nobel d'économie, renouvelle d'efforts pour l'institution des politiques de choc visant à assainir les économies pour mieux les détruire et les reconstruire.

Le but recherché reste le même, faire un marché ouvert aux multinationales surtout américaines, au travers de l'économie du désastre pour créer l'anéantissement des pays et l'asservissement des populations. Les États-Unis ont un plan de domination du monde et de morcellement des nations.

L'Irak, l'Afghanistan, la Yougoslavie, le Chili, l'Ukraine etc... sont là pour rappeler une volonté d'hégémonie sur le monde lié aux institutions financières et au gouvernement américain actuel et passé.

Concernant l'Ukraine, on ne peut que condamner et déplorer que les médias se soient alignés dans un narratif faussé au regard de la réalité, afin de nous faire accepter une guerre voulue par le gouvernement (démocrate) américain aux dépens des populations Ukrainiennes et Russes en premier lieu.

Pour une information objective et sincère et non manipulatrice, les médias et journalistes sont tenus de respecter la charte de Munich\*<sup>2</sup>, malheureusement c'est loin d'être le cas...

**Le but de cette guerre pour le gouvernement américain est d'anéantir la concurrence économique de La Russie et d'affaiblir les pays de l'UE. Un autre regard sur l'évolution du conflit s'impose donc.**

À tort, victime de nos médias et du cinéma en faveur « des libérateurs américains », on oublie la reconnaissance que l'on devrait avoir pour l'aide décisive de la Russie qui a payé un lourd tribut en perdant plus de 23 millions de ses concitoyens lors de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. L'issue de la guerre aurait pu être toute autre en

Occident notamment. Il en est de même lorsque les armées impériales japonaises ont été défaites en Mandchourie par la Russie et que la guerre était perdue pour le Japon.

La volonté du gouvernement américain d'afficher sa suprématie sur le reste du monde, conduira à l'explosion de bombes nucléaires sur Hiroshima et Nagasaki et à la course de l'armement que l'on sait. Le gouvernement américain travaillait avec les nazis avant et après le conflit mondial. L'opération américaine PAPERCLIP menée à la fin de la seconde guerre mondiale par l'état-major de l'armée des États-Unis afin d'exfiltrer et de recruter près de 1 500 scientifiques allemands, s'appliquera aux savants Nazis et Japonais (pourtant criminels de guerres) en vue d'exploiter leurs travaux et de donner une supériorité face à l'Union Soviétique. Le cas de Wernher BRAUN (inventeur des fusées Pershing et du premier missile balistique avant d'occuper des responsabilités à la NASA), et de Ishii SHIRO (responsable de la section 731 en Mandchourie sur l'étude de la propagation de la peste et du choléra à partir de prisonniers en vue d'étendre celle-ci avec l'aide des oiseaux migrateurs : laboratoire en Ukraine...) contredisent le narratif de défenseur des valeurs occidentales...

**Jacques BAUD (ancien colonel de l'OTAN) dans son livre (Opération Z, page 51) nous dévoile que de 1944 à 1960 l'OTAN avec l'aide d'anciens officiers de la WAFFEN SS, a organisé la lutte armée contre l'Union Soviétique.**

Lors d'une émission en présence de Pierre LARROUTUROU (eurodéputé français), Jacques Baud nous informe qu'en 1982 déjà Ronald REGGAN et l'Europe ont signé un accord qui autorise le sabotage des gazoducs russes (<https://youtu.be/hiiBjuMwXa4>).

L'affaire des gazoducs ne datent donc pas d'hier, mais le dernier développement nous démontre l'implication des USA confirmé par les déclarations de Biden. Aujourd'hui l'Allemagne, prisonnière des velléités américaines, première économie de l'UE, se range derrière la toute-puissance des USA aux dépens de toute l'économie européenne.

En Ukraine, les accords de Minsk II du 12 février 2015 pour une cessation des hostilités dans le Donbass ont été signés selon le Format Normandie de 2014. François Hollande, Angela



Merkel, Petro Porochenko (Président de l'Ukraine), Vladimir Poutine, et des représentants des républiques de Donetsk et Lougansk mettaient en place un cessez-le-feu. Or, **Angela Merkel dans un article du Die Zeit du 7 décembre 2022 affirme que les Accords de Minsk n'avaient pas pour but de mettre fin aux exactions de Kiev sur la population du Donbass mais de laisser le temps pour que se reconstitue l'armée Ukrainienne dans son offensive contre la Russie, ce qui explique la volonté belliqueuse d'Emmanuel Macron.**

Selon les sources des Nations-Unies et du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (page 90 et 91 du livre Opération Z) plus de 80% des victimes civiles proviennent des frappes ukrainiennes, et ce avec le financement et le conseil des militaires de l'OTAN ainsi que des pays de l'Union Européenne qui défendent ses valeurs... Ce qui en dit long sur le fameux droit International que les USA revendiquent tout en s'opposant, par exemple, à la mise en cause de la responsabilité pénale des soldats américains. Ce qui amènera Barack Obama à le réduire au rôle de protection des navires marchands contre la piraterie.

**Accepter de sacrifier les économies européennes pour le plus grand profit des multinationales américaines pose la question de la corruption de nos élites et pas seulement dans le cadre de « l'affaire McKinsey ».**

Mais aujourd'hui, de nombreux pays ne veulent plus être dominés par les USA et ne cautionnent plus les diktats de la première puissance militaire et économique. Du Moyen Orient, de l'Afrique, de l'Asie à l'est de l'Europe, ces pays veulent dans la majorité des cas assurer leur développement économique par la voie de la coopération. C'est le sens de la création des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) et de la dé-dollarisation qui en découle et qui s'accroît.

**Alors que les USA ont modifié en avril 2022 la doctrine sur l'utilisation de l'arme nucléaire (utilisation non graduelle en cas de conflit) avec le silence complice des médias, le travail journalistique d'Anne Laure BONNEL contre la guerre prend tout son sens.**

Depuis peu, **le rapport Marco Polo** qui met en cause Hunter Biden (téléchargeable sur internet\*<sup>3</sup>) a été envoyé à chaque parlementaire du Congrès et du Sénat des États-Unis. Rapport qui aura des incidences sur les élections de novembre 2024 et sur la fin du conflit en Ukraine car il **ne pointe pas moins de 459 violations des lois étatiques et fédérales selon le SUN...** Et pourtant, en plein conflit OTAN/Ukrainien-Russie, partait le 1<sup>er</sup> novembre 2022 de Saint Pétersbourg un aimant géant de 200 tonnes et de neuf mètres de diamètre à destination de Cadarache en France (Bouches du Rhône) dans le cadre du projet ITER destiné à donner à la France son indépendance énergétique future. Le projet ITER c'est la fusion des atomes d'hydrogène pour produire une énergie illimitée sans déchet nucléaire.

**Il est primordial que les organisations syndicales et politiques, en France et ailleurs, s'engagent pour l'arrêt de la guerre en Ukraine, pour que cessent les livraisons d'armes dans ce pays corrompu où les armes détournées alimentent les circuits mafieux dans le monde.**

1- La stratégie du choc : Naomi KLEIN 2010

2- la charte de Munich : Déclaration des devoirs et des droits des journalistes du 24 novembre 1971.

3- <https://bidenlaptopreport.marcopolousa.org/>  
Ouvrages cités : Section 731 Seiichi MORIMURA, Opération Z, Poutine, Maître du jeu ? Jacques BAUD Novembre 2022

Patrick BROSSARD, le 17 janvier 2023.



# TZCLD et EBE

## Un détournement organisé pour un travail obligatoire sans droit pour les salariés !

Le dispositif **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** (TZLD) a été mis en place avec la Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 dite « d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée ». Après une première étape incluant 10 territoires, la loi du 14 décembre 2020 a étendu l'expérimentation à, au moins, 50 nouveaux territoires. Depuis fin 2021, 25 nouveaux territoires ont été habilités.

Le projet **territoire zéro chômeur de longue durée** est porté depuis son origine par ATD Quart Monde en partenariat avec le Secours catholique, Emmaüs France, Le Pacte Civique et la Fédération des Acteurs de la Solidarité.

L'association **ETCLD** - Expérimentation Territoriale Contre le Chômage de Longue Durée - présidée par Louis Gallois\*, est chargée de gérer le budget spécifique à l'expérimentation, alloué par l'État chaque année dans le cadre de la loi de finances. Ce fonds est administré par un Conseil d'administration réunissant des représentants de l'État, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, des associations de collectivités territoriales, des parlementaires, des territoires et autres organismes publics impliqués dans l'expérimentation.

L'objectif idéologique du projet TZLD repose sur le principe que sur chaque territoire « ce n'est pas l'emploi qui manque ». Pour cela, ATD Quart Monde a imaginé un dispositif assurant un salaire à 100% versé par l'État aux entreprises, afin de développer des emplois nouveaux, par principe non concurrentiels des emplois existants localement, en partie pour répondre à des besoins non solvables.

Pour le financement du projet, ATD Quart Monde a proposé de rediriger les « coûts » de la privation d'emploi estimés à 43 milliards d'euros par an :

Entre 35 % de « manque à gagner d'impôts » concernant les chômeurs non imposables, 26 % de « dépenses sociales » versées comme les APL, le RSA, l'AAH..., 19 % de « dépenses liées à l'emploi » comme le versement de l'ASS, allocation solidarité spécifique, la formation

professionnelle ou l'accompagnement, 20 % de « coûts induits » par le chômage (logement, santé, délinquance...). Pour ATD Quart Monde, le chômage « coûte » 18 000 € par personne et par an. Le financement proposé pour donner un emploi aux chômeurs de longue durée assimile donc d'un côté l'impôt qui ressort des missions de l'État et de l'autre des allocations au moyen des cotisations sociales des travailleurs : notre protection sociale !

Des revenus issus des caisses de la Sécurité sociale sont alors récupérés par l'État pour être versés au Fonds national de l'expérimentation, qui verse à « l'Entreprise à But d'Emploi » de chaque territoire le montant de 100 % du salaire (le SMIC bien évidemment).

**C'est donc pour permettre ce transfert des ressources de la Sécurité sociale aux entreprises, auparavant illégal car ne relevant pas du budget de l'État, qu'une loi d'expérimentation a été nécessaire.**

**C'est donc une véritable forme de détournements de fonds !**

Le principe du projet repose sur le principe que tout individu est « employable ». S'il n'est pas employé, c'est que son savoir-faire et ses compétences n'ont pas été reconnues. Les demandeurs d'emploi de longue durée (nommés les « invisibles » !) sont donc « repérés » pour participer à l'expérimentation et il leur est demandé de créer eux-mêmes leur propre emploi, en CDI et sur un temps de travail choisi. À mettre en lien avec le concept d'auto-responsabilité pratiqué dans le domaine de la santé, etc, ....

Au niveau local, l'expérimentation doit être portée par une collectivité territoriale (Commune, Communauté de Communes ou Intercommunalité) en collaboration avec les services publics de l'emploi (Pôle Emploi et DEETS), les entreprises d'insertion par l'activité économique et les organisations syndicales. Cette fonction est remplie par le Comité Local pour l'Emploi qui en assure le pilotage.

La structure d'accueil des salariés a été baptisée Entreprise à But d'Emplois (EBE). En lien avec Pôle Emploi ou une Mission Locale, il s'agit d'une nouvelle forme d'Entreprise d'Insertion ou d'une association (devant évoluer en SCIC\*\*) créée à partir de rien puisque c'est à chaque demandeur d'emploi de créer son propre emploi. !!! Toujours l'auto-responsabilité !!!

Le Comité Local pour l'Emploi signe une convention avec le Fonds National d'Expérimentation, géré par ETCLD qui gère les fonds publics servant à subventionner les emplois et à suivre le déroulé des opérations sur les territoires expérimentaux.

Le bilan de la première expérimentation (voir rapports de la DARES du 9 avril 2021) met en avant, contrairement à ce que les promoteurs de l'expérimentation TZCLD avaient assuré, **que la majorité des emplois ne sont pas «des emplois nouveaux, non concurrentiels» : 80% des travaux effectués relèvent des compétences des agents territoriaux ou du tissu économique déjà présent localement.** Ces emplois ainsi créés par les EBE sont donc une attaque directe contre les emplois actuellement non pourvus par des agents territoriaux et accentue la concurrence entre les salariés en représentant une manne de travailleurs 100% gratuit pour les employeurs.

Avec Territoire zéro chômeurs de longue durée, les entreprises à but d'emploi sont actuellement un lieu de non-droits sociaux et ne servent pas au tremplin vers l'emploi comme annoncé. L'absence de conventions collectives conduit à une absence de grille salariale (donc pas d'évolution de carrière possible) ou d'évolution de salaire qui reste bloqué au SMIC horaire, quel que soit le niveau de qualification au moment du recrutement ou acquises pendant le contrat. L'absence de fiches de poste entraîne une flexibilité et une polyvalence imposées et en fait de CDI temps pleins, ce sont souvent des temps partiels qui sont proposés.

Le développement des EBE est d'autant plus sournois qu'il repose sur une propagande médiatique qu'un retour à l'emploi n'aurait pas été possible pour ces travailleurs sans cette expérimentation. C'est véritablement une nouvelle forme d'exploitation des travailleurs les plus précaires, en exerçant sur eux une pression permanente pour leur imposer l'absence de droits du travail et donc, de les éloigner du syndicat !

Le financement de l'expérimentation reposant, outre une part provenant de l'État, sur la réutilisation ou le détournement des allocations dépendant des différentes caisses de la Sécu, de l'Unedic concernant les allocations chômage,

de la CNAF concernant les APL ou le RSA..., C'est également une attaque grave contre la Sécurité Sociale, un vol des cotisations, illégal mais rendu possible par la loi d'expérimentation. N'oublions pas que depuis décembre 2018, l'État s'est approprié l'ensemble des finances de notre Sécu en la rendant solidaire des comptes de l'État.

**Enfin, il est à craindre que le financement de cette expérimentation, aujourd'hui assuré en partie par l'État, risque de s'amenuiser, pour être remplacé par l'utilisation de fonds provenant du RSA, de Pôle Emploi et de divers moyens actuellement alloués à l'action sociale.**

**Mais surtout, la loi d'expérimentation TZCLD contourne la légalité : l'association d'une part d'aides de l'État et d'autre part des cotisations sociales revient à transformer du salaire indirect en salaire direct. C'est-à-dire transformer des droits inaliénables en un revenu conditionné par une obligation de travail. Cela rappelle les pratiques de plusieurs conseils départementaux qui exigent du travail gratuit en échange du RSA.**

Véronique, décembre 2022

\* **Louis Gallois**, président de TZCLD : « Monsieur liquidateur des entreprises publiques » (EADS, SNCF, Safran Snecma...), président du Conseil de surveillance de PSA et l'auteur du rapport « Compétitivité France », dont l'une des 22 propositions est le transfert des cotisations sociales vers la fiscalité. Sous sa direction, près de 20 000 emplois de cheminots ont été détruits à la SNCF, et 18 000 postes de travail à PSA !

\*\* SCIC : la **Société Coopérative d'Intérêt Collectif** est une entreprise coopérative constituée sous forme de SARL, SAS ou SA à capital variable qui, selon la loi de 2001 qui l'a institué, a pour objet "la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale"



## À qui profite le crime ?

Le 16 janvier 2023, *La loi du plus riche\**, nouveau rapport sur les inégalités mondiales paraît, il est produit par l'ONG : OXFAM.

J'écarte d'emblée les fâcheuses réactions de certains de nos lecteurs : non, *l'Anarcho-Syndicaliste* ne s'aligne pas derrière une ONG, mais nous puisons les informations où elles se trouvent et surtout selon leurs qualités !

Je reprends l'introduction de leur site :

### « ... **La loi du plus riche : les chiffres-clés du rapport** »

- ✓ *Depuis 2020, deux tiers des richesses mondiales produites ont été captées par les 1% les plus riches.*
- ✓ *Les milliardaires ont gagné 2,7 milliards de dollars par jour depuis 2020 grâce à l'intervention publique face au coronavirus.*
- ✓ *Depuis 2020, les 10 premiers milliardaires ont gagné 189 milliards d'euros, l'équivalent de deux ans de factures de gaz, d'électricité et de carburant des Français·es.*
- ✓ *Taxer la fortune des milliardaires français à hauteur d'à peine 2% permettrait de financer le déficit attendu des retraites.*
- ✓ *Avec une fortune de 179 milliards d'euros, Bernard Arnault est désormais l'homme le plus riche de la planète. Sa fortune correspond à l'équivalent de celle de près de 20 millions de Français·es. »*

La période de « covidation », suivie de la « guerre en Ukraine » ont permis aux milliardaires de s'enrichir dans les secteurs du pétrole, du gaz, des transports et de l'agro-alimentaire, avec des gains pouvant

atteindre une augmentation allant jusqu'à 84 % pour les actionnaires.

En parallèle, la paupérisation s'accroît ainsi que les inégalités.

Les volontés des gouvernements successifs au service du capitalisme, accélèrent la destruction du Service Public, de la Santé, de l'Éducation, etc, ...

Ce même pays qui en 1947, pariait sur la solidarité nationale en créant la Sécurité Sociale et qui reconstruisait les infrastructures détruites par cinq années de guerre, ce même pays autodétruit cette œuvre en arrêtant tout investissement.

La suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune, la baisse de l'impôt sur le revenu des plus aisés, les baisses des impôts sur les bénéfices et de la production des grandes entreprises, ces suppressions vident les caisses de l'État.

À cela s'ajoutent les exonérations de cotisations sur tous les bas salaires du secteur privé (la loi Fillon est toujours en œuvre !) qui assèchent la Sécurité Sociales et entravent l'évolution des salaires, aggravée par l'absence de véritable négociation paritaire salariale !

Dans les médias, propriétés des milliardaires, les « soi-disant journalistes », nous serinent qu'il faut pratiquer la « sobriété », réduire l'assurance chômage, le montant de nos retraites.... Pendant ce temps là, ... Le fameux « ruissellement » s'accumule dans les mains des milliardaires.

La guerre en Ukraine permet aux spéculateurs d'augmenter leurs marges de bénéfice sur l'énergie et surtout sur l'alimentation. Conséquences dramatiques pour l'ensemble des travailleurs et des retraités dont les revenus ne suffisent plus à couvrir leur besoins essentiels. Ce qui entraîne : malnutritions, manque de soins, mal-logement, misères.

**Nous ne relisons ni Victor Hugo, ni Zola. Non, nous le revivons !**

Voilà que ça recommence ... avec l'accroissement des cortèges de pauvres aux distributions alimentaires des ONG en France.

La charité est instituée : une prime de 183 € pour quelques travailleurs de la santé et du médico-social, 100 € annuels pour payer l'énergie dans les foyers modestes, 0,30€/l pour le gasoil, et de façon aléatoire.

Merci patron ! ...

Le pain de deux (livres) qui pèse en réalité 800g, va-t-il encore perdre du poids, au profit d'une augmentation déguisée en maintien du prix ? Encore un retour au XIX<sup>e</sup> siècle !

La France est le pays d'Europe où la paupérisation est galopante. Pourquoi ?

Parce qu'il n'y a aucune revalorisation des salaires, des pensions et ainsi du salaire différé\*\* !

De plus, la suppression de la hiérarchie des normes et le regroupement des branches professionnelles participent à la destruction du code du travail et des conventions collectives nationales. Nivellement par le bas !

**Les mobilisations, les manifestations et les mouvements de grève des travailleurs s'amplifient « accompagnés » par des organisations syndicales poussées au cul.**

Faut dire qu'elles ne sont pas très loquaces ...

N'oublions pas que les centrales syndicales sont obnubilées par le déroulement des élections professionnelles, dont les dates sont groupées sur l'année 2022 et pour les entreprises retardataires jusqu'en 2023, regroupement instauré par les ordonnances Macron du 22 septembre 2017, ratifiés par la loi du 29 mars 2018.

De ces élections dépend le taux de représentativité de chaque centrale. Comme pour les organisations patronales, le taux définit le partage du gâteau des fonds sociaux du paritarisme.

Il ne fallait pas rêver d'une grande intersyndicale unie face au capitalisme, ... Élections professionnelles obligent ... chacune tire la couverture à soi, et chacune y va de son jour d'appel à la manifestation et/ou mobilisation. Le corporatisme s'insinue dans les confédérations, ... Le mot grève générale n'est prononcé que par (trop peu) de syndicats de terrain, par bien peu d'unions départementales ou de fédérations !

**Malgré la déchéance des organisations syndicales, les très grandes mobilisations du 19 janvier font honneur aux travailleurs !**

**La lutte de classe n'est pas un vain mot !**

\* oxfamfrance.org

\*\* Petit rappel : le salaire différé est produit par NOS cotisations : chômage, retraite, indemnités journalières des arrêts maladie, maternité, etc, ...

Le 24 janvier 2023, Christine

## L'Anarcho-syndicaliste

Abonnement pour 20 numéros : **40 € TTC.**  
Abonnement de soutien : **50 € TTC** au moins.

Formulaire d'adhésion sur :  
<https://anarcho-syndicalisme.org/>

### Par courrier et chèque:

Chèque à l'ordre de :  
L'association des Groupes Fernand Pelloutier  
adressé à M.L. Pichon  
30 rue Edouard Corbière – 29200 BREST

### Par courriel et virement bancaire:

Adressé à :  
contact@anarcho-syndicalisme.org  
Virement à destination de :  
FR 74 2004 1010 1109 9982 8D03 218  
CCP: 9998 28B Nantes.



# L'arnaque des pensions à 1 200 €

La communication du gouvernement sur la mise en place d'un plancher pour les plus petites retraites à 1200 €, présentée comme porteuse de grand progrès au sein de la réforme des retraites, n'est qu'un faux nez pour tromper le populo.

La revalorisation qui ferait passer la plus petite retraite à 1200 euros brut par mois, soit 85% du Smic net, équivaut à 1066,80 € en net à payer.

Le Smic mensuel brut est de 1 709,28 € pour un salarié mensualisé à 35 heures par semaine, ce qui donne en net 1309,75 €. 85 % de ce Smic net donne 1113,29 € ce qui aboutit selon le projet de loi un net à payer de 1066,80 € (après déduction de la CGS et la CRDS)\*.

Pour justifier l'affichage de 1200 € en brut, Mme Borne tient compte de l'augmentation du Smic qui interviendrait avant l'éventuelle mise en place de la réforme.

Cette proposition permet au gouvernement de "broder" autour de la mesure principale de la réforme, à savoir le report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans alors que cela ne concerne qu'une très petite minorité de futurs retraités dans le pays.

En effet, cette proposition encadrée par des dispositions très restrictives ne concerne que **les salariés qui bénéficient d'une carrière complète d'une part, à temps plein d'autre part, et enfin, au Smic.**

Ainsi, elle ne s'appliquerait qu'aux salariés qui bénéficient d'une **carrière complète à temps plein** :

- Ceux qui ont été **au-dessus du Smic** pendant une partie de leur carrière ne pourront pas toucher ces 1 200 euros brut,

- Ceux qui ont eu des périodes de travail à temps partiel,

- Ceux qui n'auront pas le nombre de trimestres requis à l'âge de départ en retraite.

Un article de *Médiapart* du 15 Janvier 2023 intitulé « *Le mirage des petites retraites à 1200 euros* » cite **un rapport, daté de 2018, du groupe d'experts mandaté par le gouvernement** pour étudier les questions liées au Smic : selon le site d'information, « ... *en étudiant la trajectoire professionnelle de 2,5 millions de personnes pendant vingt-et-un ans, les experts ont cherché celles dont le salaire n'avait pas dépassé le niveau du Smic pendant cette longue période. Ils en ont trouvé seulement... 48* ».

Cette analyse a été reprise *Le Journal Du Dimanche*\*, qui reprend ce chiffre, ou encore par *Alternatives Economiques*\*\* , sans citation du chiffre.

C'est sur la base de ce rapport d'experts que le chiffre de 48 ayants droits est sorti. C'est un très bon indicateur pour révéler l'arnaque du gouvernement et de ses « aficionados ».

Interrogés par France Inter les services de la première ministre reconnaissent que ce cas du salarié ayant eu une carrière complète au SMIC « **est uniquement un cas-type** ». C'est un aveu, mais assurent-ils : « *Il n'y aura évidemment pas que 48 personnes bénéficiaires* » de la mesure à 1200 euros. C'est de la magie ou bien du foutage de gueule.

Dire qu'il y aura 48 personnes qui bénéficieront de la mesure est une estimation.

La situation du marché du travail ayant évolué depuis 2015 à aujourd'hui, une évaluation basée sur des chiffres non

contestables, donnerait peut-être 50, 100 bénéficiaires ...

Les explications données par Élisabeth Borne, sur France-Inter\*\*\* mi-janvier, indiquent bien que rares seront les élus à la revalorisation de la retraite d'un montant de 100€ pour atteindre une retraite s'élevant à 85 % du smic. Elle propose des calculs liés à la proportion du nombre de trimestres cotisés, calculs alambiqués pour répartir 100€ entre les retraités à 120 trimestres et ceux qui en auront 166 ! Il faut être dans une fourchette très restreinte pour gagner la cagnotte.

En outre, la réforme ne bénéficiera ni aux femmes (maternité), ni à ceux qui ont eu des périodes de chômage, ou de longue maladie.

Dans son viseur, le maintien de la décote, un abattement encore plus injuste pour les carrières incomplètes et qui pèse par conséquent plus sur les femmes. L'injustice majeure que constitue l'importante inégalité de pension entre les femmes et les hommes non seulement n'est

aucunement prise en compte, mais risque fort d'augmenter avec le recul de l'âge de la retraite comme avec un allongement de la durée de cotisation.

Cette réforme est comme le pâté d'alouette : un cheval, une alouette ...

**Ce prétendu progrès social est à dose infinitésimale. En fait c'est une arnaque, un mensonge. La présentation du projet de loi faite par la première ministre est mensongère elle rentre dans le cadre juridique de l'escroquerie.**

Marc, le 27 janvier 2023

\*<https://www.lejdd.fr/Societe/reforme-des-retraites-4-mises-en-garde-concernant-le-minimum-contributif-a-1-200-euros-4161683>

\*\*<https://www.alternatives-economiques.fr/combien-de-retraites-toucheront-vraiment-pension-a-1-200-euros/00105812>

\*\*\*<https://www.radiofrance.fr/franceinter/elisabeth-borne-il-n-y-a-pas-un-euro-qui-servira-a-autre-chose-qu-a-financer-les-retraites-8670100>



## SOMMAIRE

1992 est littéralement l'anti-1789.....	1
Tout homme de bon sens crie à la folie .....	2
À BAS L'ÉTAT POLICIER.....	7
La page blanche.....	8
TZCLD et EBE.....	10
À qui profite le crime ?.....	12
L'arnaque des pensions à 1 200 €.....	14
Association des Amis de Robert Bothereau.....	16



# Association des Amis de Robert Bothereau

*L'association des Amis de Robert Bothereau nous communique :*

Les mémoires rédigées par Raymond Patoux ont permis à Gérard Da Silva, avec le concours de Janine Patoux, de produire un livre : « Mémoires d'un syndicaliste libre et libertaire » : Du « combat de la minorité pour la majorité », comme disait Émile Pouget. Après la biographie de Robert Bothereau, en 2021, il appartenait à l'Association des Amis de Robert Bothereau de publier les Mémoires de Raymond Patoux.

L'Association des Amis de Robert Bothereau a le plaisir d'annoncer la publication du livre de RAYMOND PATOUX

## MÉMOIRES D'UN SYNDICALISTE LIBRE ET LIBERTAIRE

Sur plus de 50 ans, ayant tout connu du syndicalisme, dans la Résistance, face au stalinisme, dans le combat pour Force-Ouvrière, intransigeant face à ceux qui troquent leur idéal pour un strapontin de bureaucrate syndical, fidèle sa vie durant à son idéal de liberté et d'égalité, libre et libertaire, tel fut Raymond Patoux.

Ses Mémoires en témoignent, désormais, pour tous.

Ce **BON DE PRÉ-SOUSCRIPTION** permet de bénéficier d'un prix préférentiel de – 30 % du prix de vente

Nom et Prénom :

Adresse postale complète :

.....  
.....  
.....

Adresse courriel : .....@.....

Commande de ..... exemplaires au montant unitaire « **spécial pré-souscription** » de 10 €

**À valoir sur prix préférentiel de – 30 % du prix de vente.**

Soit un total de ..... €

Paiement par chèque à l'ordre de : Association Des Amis de R. Bothereau,

Coupon à découper et à adresser, accompagné du règlement, à :

Marc BOURGAULT,  
Trésorier les amis de Robert BOTHEREAU  
29, rue des Genévriers  
Bâtiment B appartement B002  
82000 MONTAUBAN

